L'étrange construction de l'église d'Amancey

Qui n’a pas en tête le cliché du petit village paisible, aux maisons massées autour de son clocher ? Les choses ne sont pas toujours aussi simples. Si les villages les plus petits en sont souvent dépourvus, il peut arriver que d’autres communes, pourtant plus importantes, n’en aient pas davantage.

Cela a longtemps été le cas d’Amancey. Sous l’Ancien Régime l’église paroissiale se trouve à Fertans, le village se contentant d’une simple chapelle dédiée à Saint-Jean-l’Évangéliste. Un document du XVIIe siècle nous rapporte d’ailleurs que la voûte est « ouverte en bien des endroits à cause des pluies et les malheurs des guerres qui règnent à présent, le mur derrière l’autel menace ruine ». Cependant, même au XVIIIe siècle, l’idée de construire une église à Amancey semble bien loin des esprits, puisqu’en 1766 la communauté participe à l’agrandissement de l’église de Fertans.

Dans ce cas bien particulier comme dans tant d’autres, c’est la Révolution qui change la donne. Amancey est érigée en chef-lieu de canton, et une fois la situation religieuse stabilisée il devient le siège d’une paroisse. Le conseil municipal s’inquiète de la petitesse et de la vétusté de la chapelle, décidément indigne d’une cure toute neuve. Le 24 prairial an XII, la destruction de la chapelle est entérinée. À son emplacement doit être construite la nouvelle maison commune, comprenant une salle pour la justice de paix.

Dans la foulée, la commune acquiert un terrain ; un géomètre mandaté par le préfet estime les dépenses de construction à 20 000 francs, réduites à 12 000 car la commune fournit les matériaux elle-même. Elle compte sur 2 000 francs provenant de l’exploitation des bois et sur 2 000 francs provenant de la vente d’un terrain. Les 8 000 francs restants doivent être financés par un emprunt, remboursé par une nouvelle taxe assise pour moitié sur les propriétés foncières et pour moitié sur les foyers.

Puis… plus rien ! Visiblement, la commune connaît des problèmes financiers, puisque de nouvelles taxes sont votées, sur le bétail, sur le vin, sur la viande.

C’est pourtant immuable : les églises sont construites par les communautés sous l’Ancien Régime, puis par les communes à partir de la Révolution. Par conséquent, l’affaire aurait dû s’arrêter là.

C’était sans compter sur l’opiniâtreté des habitants, qui en l’an XIII ont créé une société visant à la construction d’une église, fait considéré, dans l’état actuel de la science, comme sans autre exemple dans le département. Le dossier de la société, conduite par François Mille, est principalement constitué de rôles de répartition, puisque les habitants se cotisent pour financer les travaux.

Tout devrait aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais l’argent peine à entrer. Peu de cotisations mentionnées dans les rôles, et elles n’atteignent presque jamais la totalité de la somme demandée. Peu de moyens signifie beaucoup d’astuce : François Mille rachète du mobilier provenant des Minimes d’Ornans, cinq tableaux, ainsi que sept croisées de fenêtres.

Pour éviter aux sociétaires d’être victimes de leur zèle, la commune loue le bâtiment en construction. La fixation du prix est encadrée par le préfet, sur l’air de « je vous l’avais bien dit ».

Tentons de qualifier l’ambiance dans un village où quelques-uns financent l’église tandis que tous en profitent : délétère. C’est ce qu’illustre le document. La commune se divise en deux camps : les sociétaires et les non-sociétaires. Une fois la construction achevée, les premiers interdisent aux seconds de participer à l’office. Les « réfractaires » finissent par s’incliner mais ne paient pas tout leur dû. Le point de non-retour est atteint : on se demande officiellement s’il est possible de poursuivre en justice les non-sociétaires !

Sources : archives communales déposées d'Amancey

- EAC4GG1

- EAC5D1

- EAC5519M2

Retour